

# A.P.L.L.O. MAG'

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES & LOCATAIRES DE LACANAU Océan

*“ Vivre à Lacanau Océan ”*

www.apllo.fr

**DOSSIER :**



**A-  
t-on  
rêvé ?**

N° 117 - AUTOMNE 2015



**Alain Brussol**  
**immobilier**  
depuis 1997

Vente - Achat - location saisonnière  
Expert immobilier Agréé FNAIM

OUVERT TOUTE L'ANNEE  
22 Avenue Plantey 33680 Lacanau-Océan

Tél : 05 56 03 15 52 - 06 73 82 44 67  
brussol@orange.fr  
www.lacanau-immobilier.com



**S O M M A I R E**

Edito..... p.3  
 En bref..... p.4  
 Les Amis européens de l'Océan..... p.5  
 Dossier «A-t-on rêvé?»..... p.6  
 Pub'licité..... p.15  
 Avis de décès..... p.17  
 Autour de l'Océan..... p.18  
**Adhérez !!!**..... p.19



**LABAT**  
CENTRE REPARATION

Tôlerie - Peinture - Mécanique toutes marques  
Agent Citroën - Vente V.N. - V.O.  
Station Service

**Carrosserie - Mécanique - Dépannage 24/24**

2, avenue de Bordeaux  
33680 LACANAU-VILLE  
☎ 05 56 03 50 40  
Fax 05 56 03 53 12



**Bernard RENE**

CHAUFFAGE SANITAIRE ZINGUERIE ENERGIES RENOUVELABLES

15 bis rue Léon Dominique - 33680 Lacanau-Océan  
☎ : 05.56.03.12.98 ☎ : 06.07.52.47.72  
eurlbernardrene@wanadoo.fr



**A.E.L.**  
ABATTAGE ELAGAGE LAVERGNE

TAILLES DE HAIES - DÉBROUSSAILLEMENT - BROYAGE DÉCHETS VERTS...

36 RUE DE CANTELAUDE  
33680 LACANAU  
A.E.L. - FREE.FR

05 56 03 51 07  
06 08 66 02 97

**URGENCES :**  
 SAMU : 15  
 POMPIERS : 18 ou 05 56 03 53 05  
 GENDARMERIE : 17 ou 05 56 03 21 53  
 POLICE MUNICIPALE : 05 57 17 11 17  
 CENTRE ANTI-POISON : 05 56 96 40 80

**SERVICES :**  
 MAIRIE LACANAU : 05 56 03 83 03  
 MAIRIE-ANNEXE LACANAU OCEAN  
 05 56 03 21 22 www.mairie-lacanau.fr

**SANTÉ :**  
 CABINET MEDICAL LACANAU-OCEAN :  
 Dr CAMIADE : 05 56 03 21 20  
 Dr LAFITTE : 05 56 26 84 63  
 CABINET MEDICAL LACANAU :  
 Dr DANDURAND : 05 56 03 57 26  
 Dr LALAUE et Dr VIGNES : 05 57 70 97 67

CABINET D'INFIRMIERES  
 LACANAU-OCEAN : 05 56 03 01 66

PHARMACIE DE L'OCEAN : 05 56 03 21 39  
 NOUVELLE ADRESSE : Av.A.Dumas  
 (parking du Foirail)

OFFICE DU TOURISME : 05 56 03 21 01  
 www.medococean.com

LA POSTE LACANAU OCEAN : 3631  
 ouverte les L., Ma., J., V. : 9H-12H  
 et 14H-16H ; le mercredi : 9H-12H ;  
 le samedi : 9H30-12H

EDF : 0810 33 30 33 - www.edf.fr  
 EAU : Lyonnaise des eaux : 09 77 40 11 17  
 www.lyonnaise-des-eaux.fr

ORDURES MENAGERES :  
 05 56 53 27 43 ou 0800 505 508  
 www.smicotom.fr

HORS SAISON :  
 - Bacs vert et noir : lundi matin  
 - bacs jaune et verres : mardi matin

DECHETTERIE : 05 57 70 51 27  
 du mardi au samedi, 9H00 -12H00  
 et 13H30-17H20

MÉDIATHÈQUE :  
 LACANAU : 05 57 17 08 10  
 LACANAU-OCEAN ( salle l'Escoure ) :  
 05 56 03 17 26

CULTE :  
 culte catholique : 05 56 03 52 36  
 (Association paroissiale de Lacanau-Océan)

## ADRESSES UTILES

Journal d'information de l'Association des Propriétaires et Locataires de Lacanau Océan (A.P.L.L.O.) - Association loi 1901

APLLO - BP N° 4 - 33680 Lacanau Océan / contact@aplllo.fr - www.aplllo.fr  
 Directeur de la publication : Alain Crombez  
 Comité de rédaction : P.Cessac, A. Crombez, N.Giré, R.Rogalski, D.Souberbielle.  
 Rédacteurs : administrateurs, adhérents.  
 Crédits photos : Xavier Soinard - Nathalie Giré - Alain Crombez - André Martin  
 René Magnon - Jérôme Augereau / 1 Moment 1 Image  
 Les tribunes sont sous la responsabilité de leurs auteurs.  
 Conception graphique : Jérôme Augereau / 1 Moment 1 Image - Lacanau Océan  
 Imprimeur : Nofal Group - La Teste de Buch  
 Dépôt légal : au numéro - N° ISSN : 1294-5625



Un premier éditorial est toujours une épreuve pour un nouveau président. Que dire de plus, de mieux, de différent de ce qui a déjà été écrit par mes prédécesseurs ? Comment se démarquer dans la nécessaire continuité ?

Un sillon était pourtant déjà tracé dans le précédent numéro qui annonçait la prochaine révision des statuts de l'association. Dès lors, il suffisait de laisser dérouler : se réjouir des dernières avancées des membres du conseil d'administration sur ces futurs statuts ; développer quelques lignes sur notre nouveau site internet ; présenter les nouveautés de la présente revue, son nouveau nom, ses nouvelles rubriques. Finalement, tout était déjà presque écrit dans ma tête ! Et c'est tout cela que je pensais vous écrire... Jusqu'au 3 octobre vers 10h30.



Ce samedi là, se tenait le 5<sup>ème</sup> forum sur le littoral de Lacanau, consacré au lancement de la stratégie locale. La salle l'Escoure était pleine. Le programme, chargé et intéressant. D'ailleurs, pour les absents, vous trouverez sur notre site internet [www.apllo.fr](http://www.apllo.fr) les liens utiles à la compréhension de cette nouvelle étape d'un dossier qui nous concerne tous.

Parmi la somme des informations dispensées et les nombreux échanges, un détail a retenu mon attention, presque par hasard. Il s'agit d'une réflexion de notre maire lancée à la salle peu après la présentation des divers scénarios possibles de développement de la station : il la trouvait «divisée». Certainement avait-il raison.

J'espérais néanmoins qu'il ne s'agissait que de divisions sur les choix, les analyses, les conclusions et non pas de divisions au sein de l'assemblée réunie ce matin là autour de son intérêt commun pour l'avenir de la station balnéaire de Lacanau.

En pourtant le risque n'est pas à négliger : si un jour le choix se porte sur la relocalisation, il ne faudra pas voir d'un côté les chanceux non concernés car habitant du bon côté de la ligne et de l'autre côté les victimes du couperet ; et si le choix se porte vers la protection de la ligne actuelle du front de mer, il ne faudra pas voir s'opposer les quelques bénéficiaires de l'effort commun à la majorité des autres supportant cet effort.

Là est le véritable enjeu : pour les municipalités qui se succéderont, et qui devront fédérer autour du projet retenu l'ensemble des citoyens de la commune. Ce sera aussi un enjeu pour l'APLLO et ses adhérents. Il s'agira pour nous de préserver ce qui semble simple, que ce soit pour une vie, pour un mois de vacances, un week-end, ou le temps d'un aller-retour : être capable de réaliser que «l'on se sent bien à l'Océan».

Alors, oui, dans les mois qui viennent, notamment autour de la réforme de nos statuts, je vous dirai que si «l'on est bien ici» c'est pour le cadre à préserver, les activités pérennes à développer, etc.

Pourtant, depuis ce samedi matin là, je me dis aussi que si l'on est bien à Lacanau Océan, c'est parce que l'on y est ENSEMBLE.

Et c'est ensemble que nous devons aborder les changements qui s'annoncent.

*A first editorial is always a test for a new president. What more, better, different from what has already been written by my predecessors? How to stand out in the necessary continuity?*

*However a furrow was already traced in the previous issue announcing the next revision of the statutes of our association. Therefore, it was the right way: to celebrate the implication of the board members about the writing of new statutes; develop some lines on our new web site; present the new things of this review, its new name, its new headings. Finally, almost everything was already written in my mind! And that's all what I thought to write ... until the 3rd October 10:30 am.*

*That Saturday, the 5th forum was held on, which was organized in the L'Escoure hall. The theme treated was about the "Lacanau Sea coast problematical and the local strategy. The conference room was full and it was particularly rich in informations and enrolled with an interesting program. Moreover, for those who were absent, you will find in our website the useful links to understand the new step of this Sea coast subject which concern everybody.*

*Obviously, among different kind of information and exchanges in the conference hall, one detail was caught my attention.*

*After the presentation of the various possible scenarios of development, our Mayor said that he found the audience was «divided». Certainly he was right. I hoped however, that it was only on the choices, analysis, conclusions, and not a division among the public, concerned by their common interest in the future of Lacanau-Océan.*

*The risk is not to be neglect. If the choice is one day to relocate, there would not be two separated sides. One for the most lucky people and the another one for unfortunates ones depending of the side of the border they are located by. As well as, we hope not to see confrontation between a few beneficiaries of the common effort and on the other hand, most others supporting this effort.*

*This is the real challenge: for municipalities who will succeed and who will unite around the project chosen by all citizens, a challenge too for APLLO and its members. The goal will be for us to preserve what seems simple: for a lifetime, for a month of vacation, a weekend, or during a round trip, to be able to realize «that we feel better in Lacanau Océan than anywhere else. «*

*So, in the coming months, while acting the reform of our statutes, I can say that we live comfortably because we preserve our environment, our activities etc. But since this Saturday morning, I also think that, if we like so much to live in Lacanau Océan that's also we appreciate living TOGETHER.*

*And it is together that we must face these future changes.*

*“ Vivre à Lacanau Océan ”*

*Das erste Editorial ist immer eine Herausforderung für einen neuen Präsidenten. Was soll man mehr, besser, anders machen als meine Vorgänger? Wie sich bei der gebotenen Kontinuität profilieren?*

*Eine Richtung war schon vorgegeben in der letzten Nummer von VLO, wo die Neufassung der Satzung unseres Vereins angekündigt wurde. Seitdem genügt es, die Dinge laufen zu lassen: die Arbeit an der Satzung zu verfolgen, die neue Website zu bestücken, die Neuigkeiten der vorliegenden Nummer zu präsentieren. Schließlich war das alles in meinem Kopf schon fertig... bis zum 3. Oktober gegen 10.30h.*

*An jenem Samstag fand das fünfte Forum über die Küste von Lacanau statt, gewidmet den örtlichen Strategien gegen die Erosion. Die Salle L'Escoure war voll, das Programm umfangreich und interessant. Wer nicht dabei war, kann sich auf unserer Internetseite über die neuesten Entwicklungen informieren.*

*Ein Détail hat meine Aufmerksamkeit erregt: nach der Vorstellung der verschiedenen Szenarien, wie sich der Badeort entwickeln könnte, hat unser Bürgermeister ihn mit Recht als „geteilt“ bezeichnet. Ich hoffe, er hat das nur auf die Wahl unter verschiedenen Möglichkeiten, Analysen und zu ziehenden Schlussfolgerungen bezogen und nicht auf das zuhörende Publikum, welches gekommen war aus dem gemeinsamen Interesse an der Zukunft von Lacanau- Océan.*

*Gleichwohl besteht das Risiko: wenn man sich eines Tages für eine Zurückverlegung (der Strandzone) entscheidet, sollten nicht auf der „guten“ Seite die Glücklichen wohnen und auf der anderen Seite die Opfer der willkürlich gezogenen Linie; und wenn die Wahl auf einen totalen Schutz der jetzigen Küstenzone fallen sollte, darf es keinen Streit geben zwischen den wenigen, die profitieren, und der Mehrheit, die diese gemeinsame Anstrengung trägt.*

*In Wirklichkeit geht es für die kommenden Stadtverwaltungen, die Bürger von Lacanau, aber auch die APLLO und ihre Mitglieder einfach nur um eins: sich wohl zu fühlen am Ozean, egal ob es fürs Leben, einen Monat, ein Wochenende oder einen Tagesausflug ist.*

*Ich sage also: wenn wir uns hier weiter wohl fühlen wollen, müssen wir die natürliche Umgebung erhalten, aber auch ganzjährige Aktivitäten entwickeln und vieles mehr.*

*Aber spätestens seit jenem Samstag Morgen sage ich mir auch: wenn wir uns in Lacanau- Océan wohl fühlen, dann liegt das daran, dass wir hier ZUSAMMEN sind. Und zusammen werden wir die anstehenden Änderungen verkraften.*

### **Le cheval de bois**

Il est dix heures. Le soleil met en relief les rouleaux des vagues sur le bord de mer. Les allées Ortal commence à s'animer. Lacanau Océan se réveille doucement. Pierre vérifie une dernière fois ses automobiles et chevaux, puis il se tourne vers Nicole et lui dit : «tout est bon, tu peux faire démarrer». Nicole appuie sur un bouton et lentement les chevaux, les voitures s'ébranlent en silence. Le manège est lancé pour la journée. Déjà un enfant tire sa mère vers cette attraction et lui impose d'en faire un tour. Nicole arrête le manège et une fois la mère et l'enfant installés relance la ronde des chevaux.

Ce très beau manège est en fait assez récent. Construit en 1980, il appartient depuis à la même famille. C'est une belle reproduction d'un manège ancien. Les enfants viennent surtout pour les chevaux qui montent et qui descendent. C'est du reste pour cela qu'on appelle ce genre de manège dans le langage forain «un cheval de bois». Mais la plupart des gens l'appelle traditionnellement un carrousel.

«Finalement, ce sont les chevaux que préfèrent nos clients» nous explique Pierre, avec lequel nous sommes allés discuter.

Laissons lui du reste la parole.

«Vous savez, je suis forain d'origine. Je suis né dans les manèges, dans une caravane. Avec ma femme nous cherchions à tenir un tel manège en fixe, pour arrêter de voyager un petit peu. Nous avons trouvé cet emploi sur internet et cela nous a plu de pouvoir rester quelques mois au même emplacement. Nous avons ouvert le 2 juillet et nous terminons le 27 septembre. En juillet et août tout s'est bien passé. Nous avons bien travaillé cet été, même si en septembre, c'est bien sûr un peu plus calme. Notre manège est familial, mais en fait, nous attirons tout type de clientèle, enfants et adultes.»

«Quand il fait chaud, nous travaillons plutôt en soirée. Quand le temps est maussade, la clientèle vient l'après-midi.

La fréquentation des manèges est en fonction du temps.»

Pierre et Nicole habitent sur place dans la roulotte qui jouxte le manège et sert aussi de caisse.

«C'est un avantage et un inconvénient» nous dit Pierre. «En effet, la nuit, c'est très difficile de dormir, particulièrement entre 3 et 6 heures du matin. Il y a beaucoup de jeunes qui traînent et c'est compliqué. Ça crie, ça braille. En plus, il faut que je sorte surveiller le manège pour empêcher certains jeunes d'escalader les grilles pour monter sur les chevaux et s'amuser sur le manège. Il suffit que la police, qui est présente la nuit, tourne un peu le dos, pour que le chahut commence à ce bout des allées Ortal. Ce ne sont pas des casseurs; il veulent seulement s'amuser.»

Pierre nous dit qu'il est convaincu que cela s'arrangera la saison suivante. Le Maire est passé plusieurs fois pour s'enquérir si tout se passait bien. «Une occasion pour moi de lui faire part des quelques problèmes nocturnes» précise Pierre.

Par rapport à l'année dernière qui avait vu une grande roue très controversée, Pierre estime que le voisinage est très satisfait du manège. Il espère du reste que le manège pourra se réinstaller à cet emplacement.

Ce sympathique couple de forains ne connaissait ni Lacanau, ni la région avant de venir. Dans leur temps libre, le couple a eu l'occasion de visiter la dune du Pyla et le Cap Ferret. «C'est vraiment une belle région» ajoute Pierre qui doit s'interrompre. Un petit groupe d'enfant prend des tickets et s'installe. «Attention au départ» annonce Nicole en appuyant sur un bouton de démarrage. «Tournez manège» complète Pierre avec un grand sourire.

**X. Soinard**

---

### **Résultats du sondage horodateurs**

Vous avez été 137 à répondre au sondage que nous avons mis en ligne cet été. Je vous laisse le soin d'en prendre connaissance, ci-dessous, des chiffres bruts.

Ainsi, 72% des votants sont POUR la mise en place des parkings payants.

S'agissant de l'abonnement aux Canaulais : 47% l'estiment justifié contre 22% injustifié. De plus, 19% pensent qu'il devrait être diminué.

Le principe d'une carte abonnement est plébiscité par 72% des votants. Ces « cartes » seraient utiles aux habitants occasionnels (familles de résidents venant en vacances ; locataires saisonniers...).

La population des votants se répartit comme il suit :

– Adhérents ou non adhérents APLLO : 72% sont adhérents ;

– Résidence secondaire ou principale : 35% sont en résidence principale.

En outre, de nombreuses observations ont été faites et nécessitent une analyse plus fine.

Retrouvez l'intégralité de ce sondage sur [www.apllo.fr](http://www.apllo.fr)

**A. Crombez**



## ...LES AMIS EUROPÉENS DE L'OcéAN...



Dans chaque numéro d'APLLO Magazine, Shanti Thiru interview un étranger, amoureux de Lacanau Océan. «Ina», une Allemande Canaulaise de cœur, inaugure cette rubrique. Retrouvez aussi sur le site internet [www.apllo.fr](http://www.apllo.fr), une traduction de cet article en allemand et en anglais.

Chaque été, des milliers de pas - d'hommes, de femmes, d'enfants, d'oiseaux, d'animaux - laissent leurs empreintes éphémères sur la plage de Lacanau Océan. Des petites mains construisent des châteaux de sable. Des mots d'amour sont écrits sur ce même sable, afin que les vagues de l'Océan les emportent à l'oreille de Cupidon !

Ainsi, quelques années auparavant, Ina, une jeune allemande, allongée sur le sable près de la dune sud, vit descendre dans le soleil, un jeune homme qu'elle ne connaissait pas. Une pensée traversa son cœur comme la flèche de Cupidon, et s'imposa à elle : «il sera mon mari !». Pourtant, cet été là, ils n'échangèrent pas un seul mot et même, si quelques jours plus tard, Ina trouva sous le pare brise de la voiture de son frère, un poème l'invitant à un rendez-vous galant, le jeune homme qui en était l'auteur, n'était pas celui de la dune. Les vacances passèrent, mais Cupidon veillait. Incroyablement, quelques mois plus tard, elle croisa par hasard, en se promenant dans une ville allemande, le jeune homme qu'elle avait vu et à qui elle pensait toujours. Ina se souvenait de ce visage comme peint par les vagues de Lacanau. Et l'été suivant, les amoureux sont venus écouter ensemble, les murmures de l'océan à Lacanau. Cette histoire n'est pas un conte de fée, c'est une histoire d'amour réelle, qui finit du reste par un heureux mariage.

Cet été, j'ai rencontré Ina, avec sa fille Ana. «Ma famille était venue, il y a 40 ans, sur les conseils d'amis qui leur avait vanté l'environnement sauvage et merveilleux de Lacanau Océan» me dit Ina et elle me précise que, lors des premiers séjours, sans vraiment parler français ou anglais, elle s'intégra facilement et se fit un petit groupe d'amis, en jouant au volley. Puis, à l'occasion d'une rencontre sur la plage, les parents d'Ina devinrent les amis d'une famille Canaulaise. Cette amitié dure toujours aujourd'hui entre ces deux familles.

Rapidement, le projet d'acheter une maison à Lacanau Océan s'imposa. «La maison était presque en ruine, mais elle avait attiré notre attention» raconta Ina. La mère d'Ina décida donc de l'acheter et le frère d'Ina, après son bac, travailla 3 mois en hiver pour la rénover. Le nouveau petit paradis de l'été était prêt. Cette pimpante maison connaîtra donc trois générations depuis son achat. Elle est un havre de repos pour la famille, qui a refusé d'y installer la télévision et internet. «J'adore me balader très tôt le matin sur la plage» m'explique Ina. «Mais je n'ai jamais compris pourquoi il y a autant de pêcheurs sur la plage, bien qu'ils n'attrapent que si peu de poisson. Cependant, quand une prise arrive, ils partagent leur joie avec ceux qui passent».

Ana, a vécu, enfant, Lacanau Océan comme un grand terrain d'aventure. Elle apprécie maintenant beaucoup le rythme de vie à Lacanau qui calme et détend. «L'horizon est aussi un élément très reposant à regarder et la couleur de la lumière de l'océan est fascinante.» Mère et fille se régalaient des sons de l'environnement, du bruit des vagues, du vent dans les arbres, des cris des oiseaux et de la lumière de l'Océan.

Ina suggère cependant, pendant cette interview, quelques améliorations pour Lacanau Océan. «Il faudrait pallier le manque d'éclairage dans certaines rues, ce qui peut être dangereux la nuit» dit-elle et «le manque de place pour les piétons qui sont souvent obligés de marcher dans la rue et doivent s'adapter au comportement des autres usagers».

Ce qui lui déplaît, ce sont les commerces stéréotypés. «Il n'y a plus d'artisans, tout est pareil, tout se ressemble, même les boîtes de nuit. Il n'y a rien d'original.» Et Ina ajoute «de plus, l'architecture des allées Ortal n'est qu'un alignement de cubes sans charme, alors que beaucoup de maisons Canaulaise ont une très belle architecture. Lacanau pourrait retrouver une identité de village».

A la fin de cette interview, en repartant de chez Ina, maintenant j'en suis sûre, Cupidon passe aussi ses vacances à Lacanau Océan, dont il est lui-même tombé amoureux...



### LES BRICONAUTES : OUVERT À NOUVEAU !

Le 15 juin dernier, en pleine nuit, un violent incendie ravageait la totalité des 1100m<sup>2</sup> du magasin *Les Briconautes* à Lacanau Ville. Cet événement qui a marqué l'ensemble de la population canaulaise a généré un mouvement de solidarité spontanée.

Quatre mois après le drame, le lundi 19 octobre, l'enseigne a ré-ouvert ses portes dans une structure provisoire, sur le parking face à l'emplacement initial.

Christophe Suire et toute son équipe vous accueillent du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h, ainsi que le dimanche et les jours fériés de 9h à 12h30.

## A-T-ON RÊVÉ ?

Été 2015. Les plages de Lacanau n'ont jamais été aussi belles, aussi étendues...

Et pourtant... Il y a bientôt deux ans, c'était l'apocalypse. Quelques semaines après, nous étions plusieurs centaines de bénévoles à nettoyer la plage. Encore quelques semaines plus tard, atterrés, nous contemplions le spectacle d'un désastre que l'on croyait définitif. Et puis, il y eut ce ballet des engins de chantier. Après un hiver 2014/2015 très clément, complété par le miracle de la nature nous rapportant du sable, la plage renaissait... Encore plus belle qu'auparavant.

A se demander si l'on n'a pas fait un mauvais rêve !

Hélas non. Certes la plage est magnifique : certains la disent encore plus belle qu'auparavant et s'extasient devant la finesse de ce sable nouveau. Cependant, il convient de rester prudent, de ne pas oublier et de comprendre les événements pour mieux se préparer.

Se souvenir de ce qui nous a amené à construire ici. Quand ? Comment ? Pourquoi ?

Comprendre qu'à quelques kilomètres de nous, la lutte est toujours une réalité. Au sud, c'est la lutte physique de quelques personnes, pierre à pierre, pour que le Bassin survive. Au nord, c'est une autre lutte, juridique et administrative que mène un groupe de copropriétaires.

**Jean-Pierre Stynen (administrateur de l'APLLO), nous livre ses impressions sur la remarquable qualité du sable de nos plages depuis cet été.**



Fouler le sable blanc de la plage de Lacanau Océan en juillet 2015 est un émerveillement, procure une sensation de douceur et de légèreté qui réveille notre sens du toucher, comme pour un enfant dans sa première expérience de la plage.

La découverte de cette plage blanche après les épisodes de dégradation par les tempêtes, qui ne laissaient guère d'espoir de retour de telles masses de sable et me voyait taciturne sur la dune, fut un choc. Cet océan imprévisible après avoir retiré le sable de la plage l'a passé dans sa gigantesque machine à laver pour nous le restituer parfaitement propre, tout neuf.

Après avoir passé tant d'étés à Lacanau Océan avec tous les souvenirs et les sensations que cela suppose, cette émotion retrouvée m'a réconcilié avec mon Lacanau.

**Pourquoi cette émotion?**

J'ai voulu marcher dans ce sable, le toucher, le regarder, l'étudier, le voir de près pour en découvrir le secret.

**Qu'est-ce qui fait la spécificité de ce sable là et pas un autre?**

Après tout un sable de plage est un sable!

Ce sable là a une consistance tellement particulière que l'on dit marcher dans le sable, pas sur le sable, le pied donne la sensation de pouvoir se fondre en lui.



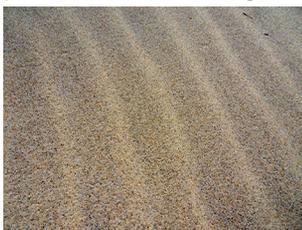
Une image au grossissement x20 environ (une grosse loupe) va me donner des réponses intuitives à mes questions.

**1/ Pourquoi cette douceur?**

Les grains de ce sable sont presque sphériques d'un diamètre compris entre 0,2 et 0,4mm. C'est un sable fin pratiquement homogène sans particules fines qui le ferait coller à la peau, ni grains grossiers sauf près des zones de dépôt de graviers. Ces grains sont polis donnant cette grande fluidité les grains roulant parfaitement les uns sur les autres.

**2/ Pourquoi cette blancheur?**

La grande majorité des grains de quartz très purs, transparents, rendent la lumière par micro éclats, donnant cette blancheur éblouissante à la surface, bien que la couleur dominante soit ocre. Les minéraux autres que le quartz sont les feldspaths opaques de couleur blanche à ocre, les micas blancs à noir, et en faibles proportions les amphiboles, magnétites, grenats et olivines plus sombres de rouges ou verts foncés à noir.

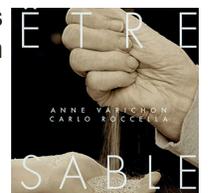


**3/ Pourquoi les vagues de sable?**

Transportés par le vent, le sable forme à sa surface des vagues régulières. Sur l'avant dune, où les grains de sable les plus légers sont poussés par le vent, ces vagues offrent un bel arrangement de bandes grises. La partie face au vent est grisée par une proportion importante de grains foncés et noirs. La densité des minéraux qui composent ces grains étant de 2 fois celle du quartz ils ont plus de mal à remonter la pente.

Vagues de sable Sable de plage Aggloméré.

L'ouvrage «*ÊTRE SABLE*», de Anne Varichon et Carlo Roccella m'a fait prendre conscience de toutes les facettes -physique, mystique, culturelle, géographique, artistique, industrielle- du sable, c'est un bel album scientifique bien illustré.



La magie du sable vient de sa perception multiple en fonction des lieux et circonstances.



Les caractéristiques physiques du matériau sable en font un élément pluriel :

- solide au niveau de ses éléments constitutants les grains de sable, qui sont des grains de minéraux très durs, quartz, feldspaths, micas et autre amphiboles, magnétites et olivines et grenats. Mais aussi comme sol qui accepte nos pas, les constructions et les voitures (dommage).
- liquide lorsque sec il coule discrètement de notre main ouverte, ou dans un sablier comme il ne pourrait se faire avec un liquide prisonnier de sa viscosité.

Ou lorsqu'il s'insinue jusqu'au plus intime dans nos vêtements.

- gaz quand il se même au vent pour se laisser transporter sur des milliers de kilomètres, envahissant les continents, enfouissant des villes et créant au passage les dunes.

*Profitons en bien de l'élément sable jusqu'à nous confondre en lui...*

☎ 05 56 26 48 40  
✉ lacanauoptique@yahoo.fr  
www.optiquelacanau.fr

Ouvert toute l'année  
du mardi au samedi  
10h - 13h & 15h - 19h  
7/7 en juillet - août 10h - 19h30

**Optique**  
Lacanau Océan

Anne Martheau Berthelot

Optique - Solaire - Lentilles - Produits lentilles - Réparations - Basse vision

Le Bateau-atelier

1 avenue du lac  
33680 Lacanau  
05 56 03 58 50  
contact@le-bateau-atelier.com  
www.le-bateau-atelier.com



Tout le monde connaît la tragédie que vivent les propriétaires de l'immeuble *LE SIGNAL* à Soulac sur Mer (78 appartements pour 75 propriétaires).

Le 12 août 2015, l'APLLO a rencontré Vincent et Danielle Duprat, co-propriétaires animant l'exposition estivale (3 juillet au 20 août) retraçant l'historique de ce dossier, ainsi que Jean-José Guichet, président du syndicat des co-propriétaires.

**APLLO : Madame, vous êtes propriétaire à Soulac. Qu'est-ce qui vous a amenée sur cette station balnéaire ?**

**DD :** Je viens à Soulac sur Mer depuis 1960. L'histoire familiale nous a uni à cet endroit. Tout naturellement j'ai donc investi à Soulac en achetant un appartement au Signal en 1995... Il est vrai que la vue depuis les fenêtres de mon appartement était incroyable !

**APLLO : À quel rythme les habitants du Signal ont vu évoluer la côte devant chez eux, brutalement ? Par épisode ? Progressivement ?**

**DD :** A partir de la tempête de 1999 nous avons constaté un véritable changement. A partir de cet hiver là, la côte a inexorablement reculé...

**APLLO : Madame, je vous vois manifester ici, à deux pas de l'immeuble LE SIGNAL, dont vous êtes co-propriétaire et alors même que vous n'avez pas le droit d'y entrer. Pouvez-vous nous éclairer et faire un rappel de ce dossier ?**

**DD :** Cet ensemble immobilier est situé sur le front de Mer de Soulac ville, sur la zone côtière dite du *SIGNAL*, en face des propriétés communales du Casino, du musée et du Palais des congrès .

Cet ensemble immobilier composé de 78 appartements avait été construit



De gauche à droite : V. Duprat, J.J. Guichet et A. Crombez.  
Photo: A. Crombez.

entre 1967 et 1970 dans le cadre des grands projets d'aménagement de la côte Aquitaine. Soulac constituait en effet l'une des neuf Unités Principales d'Aménagement de la Côte Aquitaine.

L'État par la DATAR<sup>1</sup>, le CIAT<sup>2</sup> puis la MIACA<sup>3</sup> et les services locaux de l'Équipement étaient très impliqués dans le projet de Soulac sur Mer qui comportait la construction sur le site de 1200 logements avec commerces en rez de chaussée, d'un boulevard de front de mer à 2X3 voies, d'une thalassothérapie et d'un hôtel de luxe.

La Mairie de Soulac sur Mer avait vendu les 19 hectares nécessaires au projet à l'aménageur retenu pour réaliser le projet. Le Préfet de la Gironde avait accordé les permis de construire pour réaliser ce projet.

Ce comportement des personnes publiques est scandaleux dans la mesure où eux-mêmes reconnaissent qu'ils savaient de longue date qu'il y avait un risque d'érosion sur le secteur !

Le vaste projet de la zone du *SIGNAL* n'est pas allé au-delà de la réalisation des trois premiers bâtiments (A, B et C) pour 78 logements en raison des difficultés financières rencontrées par l'aménageur (liquidation de biens, jugement du tribunal de Commerce de Paris du 5 décembre 1968) qui avait été retenu par la collectivité publique pour réaliser l'opération.

Aujourd'hui cet ensemble immobilier est gravement menacé par le recul du trait de côte. En surplomb du rivage d'environ 8 mètres sur la falaise dunaire, celle-ci risque de s'effondrer. Ce dossier a fait de très larges échos dans la presse écrite et audiovisuelle ainsi que sur internet.

Le syndicat des copropriétaires avait fait réaliser une expertise par le tribunal administratif afin de chiffrer le coût de protections éventuelles ainsi que la valeur de l'ensemble immobilier afin d'obtenir une protection de la zone conformément aux engagements du Sénateur Maire de Soulac, Président de la Communauté de Communes de la Pointe du Médoc ou à défaut si le coût était estimé trop élevé une indemnisation du bâtiment en application du dispositif assurantiel Barnier<sup>4</sup> codifié à l'article L 561-1 du Code de l'Environnement.

Ce rapport d'expertise daté du 18 octobre 2012 conclut à un coût des protections pérennes qui varie selon la solution retenue de 9,5 millions à 17 millions d'euros. La valeur de l'ensemble immobilier était expertisée par ce même rapport à 10,9 millions d'euros.

A la suite du rejet de notre demande de protections de la zone où à défaut de bénéficier du dispositif assurantiel d'indemnisation Barnier un recours pour excès de pouvoir a été engagé par l'avocat de la copropriété (Cabinet HUGLO LEPAGE à Paris).

Notre demande a été rejetée par une décision du Tribunal administratif de Bordeaux du 25 septembre 2014, décision contre laquelle nous avons déposé un appel devant la cour administrative appel dont la procédure est toujours en cours. Notre demande s'appuie sur les multiples études et promesses effectuées par le Sénateur Maire de Soulac et Président de la Communauté de communes ainsi que sur le principe d'ÉGALITÉ de traitement des administrés devant les charges publiques avec ce qui se fait sur la même commune sur la zone de l'Amélie où on ne peut que constater que le Sénateur Maire de Soulac et sa famille disposent de plusieurs propriétés.

Plus de 6 millions d'euros de travaux ont été réalisés depuis 1994 sur le site de l'Amélie, certes verdoyant mais sans commune mesure avec la densité et les équipements publics communaux de la zone du SIGNAL (Casino, musée, Palais des congrès, parking public, boulevard du front de Mer, habitat ancien dense classé dans l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, ensemble du SIGNAL). Il suffit pour cela de comparer les vues aériennes de la zone de l'Amélie avec celle de la Zone du SIGNAL.

Nos adversaires en dépit des promesses de protéger l'immeuble pendant plus d'une décennie nous opposent maintenant la loi du 18 septembre 1807 relative au dessèchement des marais et prétendent qu'il nous appartient de nous protéger. Or notre conseil a déposé, dans le cadre de la procédure, une question prioritaire de constitutionnalité sur cette loi ancienne et inadaptée à la situation actuelle. La Cour des Comptes elle-même, dans son rapport après les événements de la tempête Xynthia, a dénoncé l'usage abusif et inadapté de ce texte. Outre le fait que c'est toute une zone de Soulac Ville comportant des biens publics qui est menacée il est précisé que la Commission Européenne, elle-même dans son rapport EUROSION constate bien qu'en pratique ce ne sont pratiquement jamais les propriétaires de biens menacés qui supportent le coût des protections. Enfin cette antique loi de 1807 indique que «le Gouvernement» intervient en matière de protection lorsqu'il «le croit juste et utile». Drôle de texte qui consacre un pouvoir discrétionnaire de l'autorité publique sans en établir un minimum de cadre !

Par ailleurs le Sénateur Maire et Président de la Communauté de Communes de la Pointe du Médoc laissait entrevoir une solution de protection issue d'un rapport CREOCEAN mais il écrivait dans le même temps au Ministre de l'Environnement le 19 juillet 2012 qu'il était exclu qu'une protection isolée et spécifique à l'immeuble puisse être réalisée car «elle engendrerait des effets pervers et dangereux» pour la plage centrale ! De son côté le Préfet de la Gironde dans des courriers des 14 janvier 2014 et 12 février 2014 indique que l'immeuble est voué à une déconstruction.

Dans ce contexte comment l'État et les collectivités peuvent-ils honnêtement invoquer dans la procédure la loi obsolète de 1807 pour prétendre qu'il nous appartient de nous protéger nous-mêmes alors que par ailleurs ils soutiennent que ce n'est pas possible. De la même façon notre demande, à défaut de protections, d'une indemnisation par expropriation ou à l'amiable au titre du dispositif assurantiel Barnier visé par l'article L 561-1 et suivants du Code de l'Environnement est rejetée par l'état. Il prétend que l'érosion marine ne figurerait pas dans les cas prévus par le texte. Les copropriétaires du SIGNAL estiment que l'État se moque d'eux en faisant une interprétation très personnelle du texte.

Le texte indique bien qu'il y a expropriation ou acquisition amiable du bien selon les règles de l'expropriation, en faisant

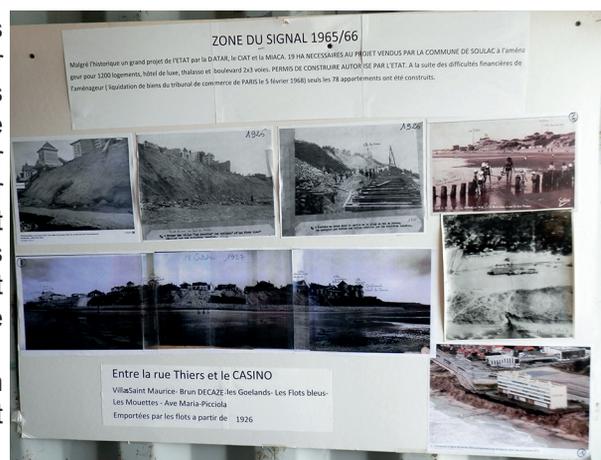


Photo: A. Crombez.

abstraction du risque, «EN CAS DE RISQUE PRÉVISIBLE DE MOUVEMENT DE TERRAIN SUSCEPTIBLE DE METTRE EN DANGER DES VIES HUMAINES».

Tel est bien le cas de l'ensemble immobilier en cause. Par ailleurs l'érosion marine n'est qu'une cause du phénomène et les notes techniques du Ministère de l'Environnement, comme le dossier préfectoral «Départemental sur les Risques Majeurs» classent bien l'érosion marine dans les mouvements de terrain.

Le Plan d'exposition aux risques littoraux (PPRL) de Soulac sur Mer, document d'urbanisme opposable aussi bien aux services publics qu'à l'État, rédigé par les services de l'État et approuvé par arrêté préfectoral, indique bien dès la page 1 que son objet est de prévenir les «MOUVEMENTS DE TERRAIN dus au recul du trait de côte dû à l'érosion naturelle induite par les forces marines».

Le rapport précité du 18 octobre 2012 de l'expert judiciaire mandaté par ordonnance du tribunal administratif consacre également tout un chapitre sur l'exposition de l'immeuble LE SIGNAL au risque mouvement de terrain. Dans le cas de l'immeuble c'est bien la falaise dunaire sur laquelle l'immeuble est en surplomb d'environ 8 m qui va s'effondrer. L'état d'ailleurs lui-même indemnise systématiquement sur la côte normande, dans le nord, en Poitou Charente des immeubles d'habitation qui sont dans des situations identiques à la nôtre. La photo d'acquisitions récentes à WIMEREUX et EQUIHEN<sup>5</sup> sur la Côte d'Opale atteste de l'inégalité de situation avec le cas de l'immeuble LE SIGNAL.

## ...DOSSIER...

La position de l'État de prétendre que ces cas ne sont pas identiques au prétexte qu'il s'agirait de falaises crayeuses n'est pas sérieux. Outre le fait que dans plusieurs cas il s'agit de falaises de marne rien n'indique dans le texte une nature particulière du sol.

Dans tous les cas il s'agit bien du recul du trait de côte suite à l'érosion qui se produit à l'occasion de tempêtes.

L'État par un courrier daté du 30 décembre 2014 propose toutefois de nous indemniser pour les 78 appartements sur une base de 1 500 000€ soit moins de 20 000 euros par appartement alors que l'immeuble a été expertisé 10 900 000€ par l'expert judiciaire mandaté par le TA et en dernière analyse le 12 mai 2014 à 8 670 000€ par le service des Domaines. Cette proposition est assortie de l'obligation de céder l'ensemble de la copropriété et de renoncer à tout recours contentieux. Outre le fait que cette proposition qui nécessiterait l'accord unanime de l'ensemble des propriétaires des 78 appartements est juridiquement irréalisable on nous menace à défaut de mettre à notre charge les frais de démolition voire plus si l'immeuble tombe sur la plage. Or la cause du sinistre étant extérieure à l'immeuble (effondrement de la falaise dunaire) il appartient légalement au Maire de la commune d'intervenir dans un but d'intérêt général et aux frais de la collectivité.

Outre le fait que le Sénateur Maire de Soulac et Président de la Communauté de Communes n'a pas cru utile de donner suite à la recommandation du BRGM<sup>6</sup> et de l'Observatoire de la Côte Aquitaine dans un rapport n° (58 506 d'avril 2010) de déposer un dossier Barnier ni a une demande du Préfet du Sous Préfet et du Préfet dans un courrier du 19 janvier 2011.



Photo: A. Crombez.

L'État comme la collectivité locale n'ignorent pas que dans le cadre d'un recours en plein contentieux sur la responsabilité qu'ils ne seraient certainement pas hors de critique sur de nombreux points et c'est ce qui les motive à tenter de nous contraindre à nous engager à renoncer à tout contentieux.

Expulsés le 24 janvier 2014 avec une interdiction d'habiter et d'accès à notre propriété par un arrêté du Maire de Soulac et pour une période indéterminée, nous sommes toujours propriétaires d'un immeuble complètement vandalisé, pour lequel l'autorité municipale n'a pas assuré l'obligation qui lui incombe d'assurer la sécurité de notre propriété. Les copropriétaires sont déterminés à ce battre pour faire triompher le principe d'égalité et de justice.

### **APPLLO : Comment voyez-vous votre avenir sur Soulac ?**

**DD :** Je ne le vois plus! Je pense partir au plus vite au regard de l'abandon de cette partie du front de mer que nous pouvons constater.

### **APPLLO : Y-a-t-il un message que vous voudriez faire passer aux adhérents de l'APLLO ?**

**Nos trois hôtes :** Être prudents. Juger par eux-mêmes. Ne pas hésiter à s'informer auprès de nombreuses et diverses sources. Juger en se fondant sur l'historique des dossiers demeure pertinent afin d'avoir le recul nécessaire et une vision plus complète.

...À SUIVRE ...

<sup>1</sup> DATAR : Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale. Créée en 1963, depuis le 31 mars 2014, la Datar a fusionné avec le Secrétariat général du Civ et l'Agence nationale pour la cohésion sociale (Acsé) au sein du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Le CGET conçoit, prépare et met en œuvre la politique nationale d'égalité des territoires, dont il assure le suivi et la coordination interministérielle. (pour plus d'informations, voir <http://www.datar.gouv.fr/>)

<sup>2</sup> CIAT : Comité interministériel permanent pour les problèmes d'action régionale et d'aménagement du territoire réunit, autour du Premier ministre, les ministres compétents en matière d'aménagement du territoire. Créé en 1960, il prend divers noms pour se fixer en 2009 sur Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT).

<sup>3</sup> MIACA : De 1967 à 1988, la Mission interministérielle pour l'aménagement de la côte aquitaine (MIACA) est chargée de définir l'aménagement touristique du littoral aquitain. Les actions menées lors de ces deux décennies ont largement profilé le littoral aquitain dans sa configuration actuelle. (source : <http://www.littoral-aquitain.fr/>)

<sup>4</sup> FOND BARNIER : Le fonds de prévention des risques naturels majeurs (dit Fonds Barnier), a été créé par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et avait pour but de financer l'expropriation de biens exposés à certains risques naturels menaçant gravement des vies humaines. Il est principalement alimenté par une part des primes pour la couverture du risque de catastrophes naturelles figurant dans les contrats d'assurances. Le décret n° 2005-29 du 12 janvier 2005 a élargi les conditions d'utilisation du Fonds Barnier. (source : site du BRGM)

<sup>5</sup> WIMEREUX et EQUIHEN : Deux communes du pas-de-Calais (62)

<sup>6</sup> BRGM: Bureau de Recherches Géologiques et Minières. Cet établissement public dispose en Aquitaine d'un bureau régional. Pour plus d'information : <http://www.brgm.fr/regions/reseau-regional/aquitaine>

**“Les écrits s’envolent, les images restent...”**

**Jérôme Augereau, alias Djé, photographe canaulais, a suivi de près les événements climatiques du début d’année 2014 à Lacanau Océan. Auteur de l’exposition et du livre «Il était une fois.. L’érosion du littoral» qui retrace avec justesse le fil des événements. Nous avons voulu en savoir un peu plus sur ce jeune personnage de la station balnéaire.**

**APLLO : Quand et comment avez-vous découvert Lacanau Océan? Qu’est-ce qui vous a fait y rester?**

**JA :** Je suis venu pour la 1ère fois à Lacanau Océan il y a plus de 15 ans. C’était pour le Lacanau Pro en 1999. J’étais là en simple touriste, pour voir la compétition dont j’entendais parler depuis quelques années. J’ai eu le coup de cœur pour cet endroit du «bout du monde» (cette longue ligne droite Bordeaux-Lacanau paraissait interminable, menant nul part). Natif de la Vendée et ayant grandi au bord de l’océan, l’environnement ne m’était pourtant pas inconnu. Mais il y avait, et il y a toujours, ce petit quelque chose qui fait que l’on ne veut plus repartir d’ici. Le cadre de vie, la nature, la tranquillité. Un an et demi plus tard je suis venu habiter ici. Je travaillais sur la région bordelaise. L’évolution professionnelle a fait que j’ai dû partir à Toulouse avant de revenir à ici en 2007. L’attrance de Lacanau Océan était omniprésente. Changement de parcours personnel et professionnel, je suis passé en mode «saisonnier» tout en voyageant à l’étranger. En 2010, retour en France, à Lacanau Océan. Je ne suis plus jamais reparti.

**APLLO : Vous êtes photographe, avez un atelier rue Charles Chaumet à Lacanau Océan; comment qualifiez-vous votre travail? Avez-vous des sujets de prédilections? En fait, qu’est-ce qui attire votre œil?**

**JA :** L’atelier propose deux activités bien distinctes. Les différentes prestations de services, du tirage et développement photos aux accessoires et équipements (cartes mémoires, pellicules, etc...) en passant par les photos d’identité ou les shooting photos et reportages. Et la partie photographie avec ma propre banque d’images, aussi bien pour le grand public que pour les entreprises et collectivités. La photographie permet d’immortaliser un moment éphémère, un instant de vie qui peut-être observé par tout le monde sans y avoir prêté une attention particulière. J’ai cette chance d’évoluer dans un studio à ciel ouvert que représente notre territoire. Lac, forêt, océan. Du lever au coucher de soleil, il y a mille et une choses aussi diverses et variées à mettre en images. C’est principalement ce genre de photographies que je produis pour mettre en valeur notre ville, tant pour la population locale que pour les touristes. En habitant et en travaillant sur place toute l’année, cela permet de pouvoir saisir chaque instant quelle que soit la saison. Les gens sont souvent surpris de découvrir en image un endroit qu’ils connaissent pourtant très bien, vu sous un autre angle et à un moment où ils n’étaient pas là. Je fais régulièrement des prises de vue aériennes. C’est un exercice différent, ces images-là ont une autre dimension et apportent un regard exceptionnel sur les paysages qui nous entourent. Une infime sélection de toutes ces photographies est disponible sous différents formats, de la carte postale aux tirages grand format.

**APLLO : Venons-en à la tempête, et l’érosion. Chaque hiver, le temps peut être mauvais. Concernant l’épisode 2013/2014, quand et comment avez-vous décelé que «ce n’était pas comme d’habitude»?**

**JA :** Les premières houles hivernales et la météo de saison qui les accompagnent incitent généralement à rester chez soi, au chaud. Pour ma part c’est tout l’inverse, c’est dans ces conditions que je passe encore plus de temps sur le front de mer et sur la plage que je parcours de long en large. Chaque hiver nous pouvons observer le déchaînement de l’océan qui s’abat sur l’ensemble du littoral. Rien d’anormal. Mais entre le 27 décembre 2013 et le soir du 6 janvier 2014, plus rien n’était «normal». Ce ressenti, je l’avais au fil des heures qui passaient et des photos, et vidéos, que j’accumulais et que je comparais à des prises de vue similaires des années passées.

**APLLO : A partir de là qu’avez-vous fait ? j’imagine que l’on n’amasse pas cette somme de clichés en restant chez soi !!!**

**JA :** J’étais sur le terrain en permanence, de jour comme de nuit, à scruter l’océan, la nature, tout en observant les prévisions météorologique de façon plus xx

**APLLO : De votre travail est née une exposition puis un livre. Quelle est la réaction de vos clients, pénétrant dans l’atelier et qui découvrent ce livre ? j’imagine qu’elle est différente selon que l’on ait vécu ou pas cette tempête ?**

**JA :** xx

**APLLO : Et maintenant, que pensez-vous de cette plage dont nous avons profité cet été ?**

**JA :** xx

## FORUM DU LITTORAL À LACANAU

Le chapitre 5 de ce forum s'est tenu le samedi 3 octobre dernier. A cette occasion la Salle l'Escoure était pleine; témoignage de l'intérêt suscité pour ce sujet par les propriétaires ou résidents de la station.

Ce nouveau rendez-vous était consacré à l'introduction aux stratégies locales. Après la présentation technique et documentée, des échanges ont eu lieu entre les élus présents et la salle.



*Aux côtés de MM Peyrondet et Cazenave, des élus du Médoc et un représentant du GIP Littoral Aquitain.*



Des questions ont été posées par les représentants de l'APLLO, s'agissant notamment de la cohérence de deux calendriers différents : celui du Forum, s'inscrivant sur les 40 prochaines années, et celui du PLU qui doit être terminé l'année prochaine.

Nous informerons nos adhérents des avancées de ce second dossier...

Quant aux présentations faites lors du Forum, un lien est inséré sur le site internet [www.apllo.fr](http://www.apllo.fr) :

vous pouvez y trouver tous les documents utiles.



**CONCEPT PISCINES D'AQUITAINE**  
Créateur Piscinier  
Garantie décennale  
**Michel COMPAIN**  
[www.construction-piscine.com](http://www.construction-piscine.com)  
Médaille "Piscine de Bronze 2000 et SPA d'Argent 2004"  
3, avenue des Clématites "Longarisse" - 33680 LACANAU - Tél./Fax 05 56 03 02 95 - Port. 06 08 31 02 15



**Bien sûr, au vu de ce que vous venez de lire, vous pouvez vous demander pourquoi certain ont décidé de s'installer ici. Il ne s'agit nullement de la volonté de quelques doux rêveurs ou de démarches spéculatives de quelques constructeurs. En fait, l'état a pleinement sa place (sa responsabilité ?) dans cet aménagement. Un nom revient à l'esprit de ceux qui connaissent cette histoire: la MIACA. Quel meilleur choix que d'interviewer l'un des principaux acteurs locaux de l'époque de ce développement de la station ? (Propos recueillis par A. Crombez)**

**APLLO :** Monsieur Michel Peyrondet, bonjour. Nous souhaitons, dans notre revue, revenir sur l'histoire de la MIACA que certains de nos lecteurs connaissent peu ou mal. Plus particulièrement, il nous paraissait intéressant d'avoir la vision d'un élu local qui avait vécu son application à Lacanau Océan. Elu à partir de 1977 en qualité de maire-adjoint, presque sans interruption jusque 1990 ; puis maire de Lacanau jusque 2001. Vous avez été en outre président du syndicat mixte de lacanau du 13 janvier 1982 jusque 2001. A ce double titre vous nous paraissiez l'homme idoine pour échanger sur ce sujet avec nous.

**Michel Peyrondet :** certes...

**APLLO :** pour commencer, pouvez-vous nous parler de cette MIACA et surtout, comment elle était perçue sur la station ?

**MP :** en fait, au début elle n'avait pas bonne presse. A tel point qu'en 1977 la campagne électorale s'est faite, en quelque sorte, contre la MIACA. Les habitants y voyaient peu d'intérêt pour le quotidien. Au contraire, la construction de la récente station d'épuration avait créé une ligne «assainissement» sur leur facture d'eau qui avait doublé ! En fait, des réalisations avaient été faites mais l'équipe municipale sortante n'a pas su s'en prévaloir. Aussi la nouvelle municipalité fraîchement élue en 1977 a eu des rapports conflictuels avec la MIACA car nous entendions maîtriser l'aménagement de la station et ne pas se le faire imposer. A titre d'exemple, nous avons imposé la réalisation du golf qui était déjà prévu depuis un certain temps mais sans cesse reportée.

**APLLO :** mais qu'est-ce qui avait été fait avant l'élection de votre liste ?

**MP :** plusieurs réalisations. De mémoire, je dirais qu'après de timides débuts – piste cyclable, échanges de terrains et première station d'épuration - , on peut citer ensuite le parking couvert, le pavage des allées Ortal et l'actuel bâtiment de l'office du tourisme (mairie annexe).

**APLLO :** c'est effectivement dommage, pour vos prédécesseurs, de n'avoir pas su capitaliser sur ces réalisations.

**MP :** tout à fait. Mais c'est ainsi ! Cependant l'époque de la «ZAC» privée semblait déjà révolue...

**APLLO :** comment cela ?

**MP :** pour faire simple. L'aménagement de la ZAC était aux mains d'un organisme privé, Aquitaine Parallèle 45, qui avait beaucoup investi dans les infrastructures, avait acheté ou échangé des terrains mais avait très peu vendu. Cela ne pouvait tenir longtemps ainsi.

**APLLO :** avant d'aller plus loin, pouvez-vous nous rappeler les contours de cette ZAC ?

**MP :** elle avait globalement été définie tel qu'il suit : secteur des Océanides, la dune nord, le parking forestier entre les campings, le golf et le domaine du golf, la parcelle forestière proche du cimetière. Le front de mer n'était donc pas dans la ZAC !

**APLLO :** merci pour ces précisions qui nous « parlent plus ». Nous pouvons maintenant revenir à ce passage entre le privé et le public...

**MP :** la charnière est vraiment le milieu des années 80 avec le rachat de la ZAC (c'est à dire du patrimoine de Aquitaine Parallèle 45, y compris le golf de 18 trous) par le syndicat mixte pour en faire une véritable « ZAC publique ». Le 20 juin 1985 était officiellement signé ce rachat pour une valeur de 15 millions de francs, après d'après négociations pour faire baisser le prix, au quart de ce qui avait été proposé initialement. Enfin, la collectivité publique devenait maître d'ouvrage et maîtresse de son aménagement touristique. Il ne restait plus qu'à vendre !

**APLLO :** la collectivité publique ?

**MP :** oui. La commune et le département au sein du syndicat mixte. Je vous explique : par le biais de la MIACA, l'Etat incitait les communes à investir pour aménager leur portion de côte. Cependant, toutes les communes ne pouvant supporter de tels investissements seules, les départements ont été incités à participer aux seins de « syndicats mixtes ». Ainsi, l'Etat participait à hauteur de 15, 20 ou 25% : le reste était supporté, à parts égales, par les deux parties du syndicat mixte, la commune et le département. C'est ce principe qu'on avait pu retrouver pour l'aménagement dans le Languedoc-Roussillon... mais en évitant certains travers.

**APLLO :** comment cela ?

**MP :** pour la MIACA il s'agissait d'éviter l'urbanisation anarchique de la côte aquitaine. Elle a donc été virtuellement divisée en 9 zones urbanisables, les Unités Principales d'Aménagement (UPA), séparées par 7 zones naturelles à préserver, les Secteurs d'Equilibre Naturel (SEN) ; Lacanau-océan constituant l'UPA n°3 avec Carcans.

**APLLO :** ce qui explique cette différence dans l'évolution des deux communes.

**MP :** oui. Carcans a fait plus le choix du développement du lac sur Maubuisson et Bombannes... c'était d'ailleurs cohérent, Bombannes étant déjà une base départementale.

**APLLO :** donc nous voilà en 1985, et la commune – avec le département, au sein du syndicat mixte, peut se lancer pleinement dans le développement de la station.

**MP :** la station. Le terme est juste, pas seulement de la ZAC mais de toute la station et même de la commune. En effet, ce syndicat mixte, qui bénéficiait de ce dispositif financier (participation Etat puis le reste à 50% commune et département) pouvait développer l'aménagement à vocation touristique sur toute la commune.

Cela nous a permis d'aménager le front de mer, construire la maison de la glisse, refaire les voiries aux abords (Garnung, Jules Ferry, place de l'europe, giratoire de la place Thiers...) mais aussi le club de voile, les ateliers municipaux et la halte

## ...DOSSIER...

nautique de Lacanau-ville. Le syndicat mixte a même participé à la rénovation de la mairie actuelle et la base hélicoptère du Huga. D'ailleurs, a propos de ces travaux sur la base, on peut citer les deux garages prévus pour abriter en permanence une ambulance et un camion des pompiers, placés au plus proches de la zone d'intervention...

APLLO : beaucoup de réalisations, c'est vrai. Cependant, certaines d'entre elles n'ont pas été plébiscitées... je pense aux Océanides !

MP : je vous répondrais ce que j'ai toujours dit aux détracteurs de l'époque. Les bâtiments des Océanides ne sont pas plus hauts que ceux du nord de la station. Ils semblent plus haut car derrière eux se trouve la ville basse et un espace non construits, les parkings. Au nord, les bâtiments de même hauteur sont bordés par la ville haute. C'est tout simple.

APLLO : Qu'est-ce qu'on peut tirer comme bilan de la MIACA ?

MP : finalement il est positif. On lui doit cette urbanisation typique de la côte aquitaine avec des linéaires urbanisés bien délimités et un développement en perpendiculaire de la côte. Grâce à cela nous avons des zones préservées à portée de pieds du centre, vers le nord comme vers le sud.

APLLO : Avez-vous un regret ? Une réalisation inachevée qui vous semblait importante ?

MP : Oui. La pénétrante sud. Je la considérais comme une voie de sécurité nécessaire permettant d'accéder aux parkings du Lion directement depuis les arrières de Vitanova.

APLLO : effectivement. Sa création semble cohérente à tous ceux qui ont connu les incendies de 1989. En cas de drame, ce n'est pas la piste forestière débouchant, sinueuse, sur l'avenue Marie Curie, qui pourrait assurer une évacuation de masse comme le déploiement rapide de secours...

MP : Exactement ! Hélas, ce projet s'est heurté d'une part à quelques individualités pour des raisons personnelles et au milieu associatif pensant y voir un risque d'urbanisation déguisée... ce qui n'était pas du tout le cas, et encore moins actuellement.

APLLO : l'avenir verra peut-être la réalisation de cette voie... en tout cas, merci pour ces éclaircissements sur une page importante de l'histoire de la station.

### **Le dossier du prochain numéro : La crise de la quarantaine... Ou la nécessaire évolution des statuts**

Il est des associations comme des êtres humains : passé un certain âge, il est courant de faire le bilan, s'interroger sur les habitudes que la vie nous a fait prendre, savoir si l'on a fait les bons choix, si l'on est « encore dans le coup », utile à quelqu'un.

L'APLLO n'échappe pas à la règle. Après 35 années d'existence, il convenait de revenir sur notre histoire commune afin de mieux aborder l'avenir. A sa création, réservée aux propriétaires, l'association, changeant de nom, s'était ouverte aux locataires. Indépendamment de cette aventure, ses statuts s'étaient vus complexifiés, au point d'être difficilement applicables.

La sortie du prochain numéro sera l'occasion de vous proposer des statuts rénovés et simplifiés. Vous y découvrirez notre projet d'une association plus ouverte et plus en phase avec les évolutions de notre cadre de vie... et surtout, plus à même de répondre aux enjeux que devront affronter celles et ceux qui éprouvent de l'intérêt pour notre station balnéaire. En somme, une cohérente évolution.

**Notre but est qu'en 2020, l'APLLO passe bien le cap : qu'elle ne connaisse pas... la crise de la quarantaine !**



A regarder la photo ci-contre, certains se sont demandés pourquoi les caillebotis avaient été retirés de cet accès à la plage sud.

Nous avons posé la question à Hervé CAZENAVE, maire adjoint de Lacanau et conseiller communautaire de la CDC des lacs médocains. Voici les éléments que nous livre cet élu. «*En premier lieu, il faut savoir que les accès plages sont de la compétence de la Communauté des Communes et non de la mairie.*

*Néanmoins, l'interlocuteur est le même : Hervé Cazenave !*

*Cet accès sud, celui que montre la photo, était à refaire car beaucoup de lames de caillebotis étaient manquantes ou endommagées et des problèmes se posaient notamment avec la circulation des ambulances. D'ailleurs, en 2014, la communauté des communes avait déjà payée environ 300.000 euros pour les accès sur l'ouvrage et à l'océanide... entre autres. Cet accès et le tour du poste de secours représentent une surface d'environ 640 m<sup>2</sup>.*

*La longueur de l'accès environ 105m et 5m de large.*

***Le montant des travaux réalisés, est de 2480 euros HT et 2976 euros TTC alors que, pour information, le coût pour la même surface en caillebotis aurait été d'environ 40000 euros HT.***

*Certes, la conséquence de ce choix technique en est ces ravines. Cependant, elles ont été prises en compte depuis le mois de juin afin que l'entreprise Sarrazy, effectuant des travaux pour la CDC, propose sous peu une solution permettant l'écoulement des eaux de ruissellement sans causer de ravine au centre de l'accès.»*

A la lecture de ces explications, Nathalie Giré, une de nos administratrices, se montre dubitative quant à la création d'une piste en grave sur le sable d'une dune mouvante. Elle se demande pourquoi ne pas remettre des caillebotis qu'on enlèverait l'hiver afin de les préserver...

Nous voilà en plein débat : rendez-vous... l'hiver prochain !



Ci-dessus : mars 2014

*En réunion publique, notamment, Monsieur le Maire a déclaré vouloir s'attaquer à ce sujet. A l'aune de ce qui est présenté ici par un de nos administrateurs, on comprend qu'il aura fort à faire.*

Ci-dessous : octobre 2015



## Pub'licité !!!

Selon certains historiens, une fresque découverte à Thèbes et datant de l'an 1000 avant J.C. mentionnait «qu'il serait offert une pièce d'or à qui capturerait un esclave en fuite». Ce serait la première publicité ! Ensuite les formes de publicité étaient limitées à la distribution de papiers (manuscrits puis imprimés), et à l'affichage mural. Émile de Girardin, fait insérer, le 16 juin 1836, dans son journal «la Presse», des annonces commerciales, afin d'assurer un complément financier et d'augmenter le nombre de ses lecteurs. Ensuite, la révolution industrielle, offrira rapidement à la publicité de nouveaux supports de communication.

Cette publicité, nous y sommes en permanence confrontés. Elle apporte des informations, mais elle est souvent considérée comme une agression visuelle. Du reste, quand on interroge les habitants et les visiteurs de Lacanau Océan, ceci est souvent évoqué. La majorité des visiteurs viennent chercher une station balnéaire insérée dans un environnement naturel préservé, loin du matraquage publicitaire des grandes métropoles.

Les abords de Lacanau Océan ressemblent un peu à ceux d'une petite ville américaine. Notre station balnéaire, ce petit paradis au milieu de la nature, est présentée dans une boîte tapageuse, peu flatteuse pour son image de marque. Lors de la présentation publique des conseils de quartiers, en juin 2015, la Mairie a abordé la problématique des publicités en bord de route et sa volonté de les faire diminuer, notamment en application d'une nouvelle réglementation depuis cet été.

### L'observation

En octobre 2015, sur une portion de route traversant le Huga, un des principaux accès à Lacanau Océan, étaient présents pas moins de 42 panneaux publicitaires et pré enseignes sur 300 mètres !

En plus, certaines publicités concernaient des événements ponctuels datant de l'année dernière.

De même, se pose la question de la distraction des automobilistes sur ce tronçon qui comporte 4 passages piétons. Gare à ceux qui veulent traverser!



Chaque point rouge ou jaune représente un panneau publicitaire

### La réglementation

#### Quelques définitions

- **Enseigne** : toute inscription apposée sur un immeuble ou un terrain relative à l'activité qui s'exerce dans l'immeuble ou sur le terrain.
- **Pré-enseigne** : toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble ou d'un terrain où s'exerce une activité déterminée.
- **Publicité** : tout dispositif destiné à attirer l'attention du public.

La Loi du 12 juillet 2010 et le décret du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux pré-enseignes modifient leurs conditions d'installation. L'application de la loi concernant les pré enseignes a eu lieu le 13 juillet 2015. Les publicités, enseignes et pré enseignes, sont soumises à une réglementation protectrice de l'environnement et du cadre de vie. Leur installation doit être conforme à des conditions de densité et de format et faire l'objet de déclaration ou d'autorisation préalables en mairie ou en préfecture. Les communes peuvent instaurer, dans des zones définies, des règles plus restrictives que la réglementation nationale, dans le cadre d'un règlement local de publicité (RLP). En présence d'un RLP, c'est au maire uniquement (et non au préfet) que reviennent les compétences d'instruction de dossier et de police. Le RLP est annexé au plan local d'urbanisme (PLU) s'il existe.

Quelle évolution ?

Les règles applicables maintenant dans les agglomérations de moins de 10000 habitants sont les suivantes.

#### La publicité

- La publicité non lumineuse apposée sur un mur ou une clôture ne peut avoir une surface unitaire excédant quatre mètres carrés, ni s'élever à plus de six mètres au-dessus du niveau du sol. Cette surface peut être portée à huit mètres carrés dans la traversée des agglomérations lorsque la publicité est en bordure d'une route à grande circulation (à l'exception des parties de cette voie qui sont désignées comme restant soumises au régime général, aux termes d'un arrêté préfectoral pris après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, dans sa formation dite de la publicité et des maires des communes) (Art. R.581-26-II).
- La publicité non lumineuse scellée au sol ou installée directement sur le sol est interdite (Art. R.581-31 alinéa 1).
- La publicité lumineuse (y compris numérique) autre que celle supportant des affiches éclairées par projection ou par transparence est interdite (Art. R.581-34 alinéa 2).
- La publicité supportée par du mobilier urbain est interdite (Art. R.581-42).
- Les bâches comportant de la publicité, qu'il s'agisse des bâches de chantier ou des autres bâches sont interdites (Art. R.581-53-II).
- Les dispositifs publicitaires de dimensions exceptionnelles sont interdits (art R.581-56).

#### Les enseignes

Les enseignes scellées au sol ou installées directement sur le sol ont une surface unitaire maximale de six mètres carrés (Art. R.581-65-I).

#### Les pré enseignes dérogatoires

Conformément à l'article 42 de la loi du 12 juillet 2010, à partir du 13 juillet 2015, les pré enseignes dérogatoires scellées au sol ou directement installées sur le sol seront interdites (Art. R.581-66).

En pratique ce que cela devrait changer :

Depuis juillet dernier, les petits panneaux d'affichage publicitaire des services (hôtel, restaurant, station-service) sont interdits à Lacanau Océan.

Donc les « pré-enseignes » scellées au sol, annonçant des activités et qui bénéficiaient d'une autorisation d'affichage dérogatoire pour « service rendu aux personnes en déplacement » sont maintenant interdites. Par exemple, pendant des années, ces dérogations avaient été détournées, entre autre par les enseignes de supermarchés, qui apposaient un logo de pompe à essence et en profitaient pour faire leur publicité.

Attendons à Lacanau le nouveau règlement local de publicité qui, annexé au PLU devrait, nous l'espérons, restreindre encore plus la présence des panneaux publicitaires.

Et pour tout savoir : le guide pratique du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, disponible sur le site de l'APLLO. ([www.apllo.fr](http://www.apllo.fr))

X. SOINARD

## AVIS DE DÉCÈS

**La rédaction a le regret de vous faire part de la perte de deux amis très chers.  
L'un accompagnait chaque jour, depuis des générations, les habitués de la piste cyclable,  
l'autre retrouvait chaque année une foule d'habitueés.  
Cette page leur est dédiée...**

### **Feu le Pain de sucre !**

Une clairière perforant la forêt, réalisée avec une célérité digne des chercheurs d'or en forêt guyanaise ! Hélas, ici les arbres ne sont pas prêt de repousser. Cette dune avait un nom : le Pain de sucre. Surnommée ainsi par des générations du quartier. Les plus anciens se rappellent avoir fait de la luge sur ses pentes. Les plus jeunes, il y a encore quelques mois les imitaient... Il paraît qu'elle a été décapitée pour laisser place à une crèche... ou aurait dû ! Il semble en effet que les maçons n'aient pas été aussi rapides que les débardeurs. A ce jour, la plaie est toujours ouverte... Pourquoi aussi vite ? Pourquoi comme cela ? Pour quel coût ?

Photo: J. Augereau / 1 Moment 1 Image - 18 août 2015



Certes, l'aménagement urbain, est une science qui m'est étrangère ; je le confesse. Certes, je ne reviendrais pas sur les services nécessaires à la vie quotidienne du quartier (une crèche en fait partie, bien sûr). Cependant, le béotien que je suis reste dubitatif quand il semblerait qu'une alternative était prévue préalablement à cette « agression » : une construction de la crèche plus proche de l'école, supprimant deux vieilles bâtisses utilisées en saison. Mais qui suis-je pour m'insurger ? Juste un riverain...

**A. Crombez**

### **Feu le «feu d'artifice»**

On peut comprendre et saluer les efforts en matière de réduction des dépenses publiques et par conséquent la limitation des feux artifices et leur juste répartition en toute équité. Passons sur le défaut de communication qui a surpris (le mot est faible) des touristes attendant le 14 au soir sur le front de mer... et concentrons-nous sur l'équité. Essayons de comprendre :

- une logique géographique : un feu par-ci, un feu par là Bon ! Cherchons ailleurs...
- une logique de volume de spectateurs... mais oui ! c'est sûrement cela : le 14 juillet vers 23h, et de mémoire d'adhérent de l'APLLO, il n'y a pas un chat sur le front de mer, tout le monde le sait... non ? CQFD ?

Certains futés avancent qu'il suffirait que les amateurs du 14 juillet à l'Océan se rendent à « la ville ». Ceux là n'ont jamais eu à gérer des flux de population de grande ampleur. Imaginons les milliers et milliers de familles venant en voiture depuis Lacanau Océan pour s'engouffrer dans l'avenue du lac à Lacanau ville (soit dit en passant, cette « avenue » est un cul-de-sac!). Ces futés sont très joueurs ou inconscients.

Néanmoins, pour combler votre manque, l'APLLO, avec ses faibles moyens, vous offre un souvenir du feu d'artifice estival 2015, à l'Océan... Celui du 15 août !

**A. Crombez**

**CHAUFFAGE - SANITAIRE - PLOMBERIE**  
INST.GAZ - SOLAIRE  
**Ets LAGOFUN**  
05 56 03 54 46 - 06 80 72 13 57  
ets.lagofun@free.fr  
25, rue de la Petite Lande, ZA de La Meule  
33680 LACANAU

<b>VOLETS ROULANTS</b> MANUELS ELECTRIQUES MOTORISATION	<b>06 80 70 61 13</b> <b>05 57 70 07 77</b>	<b>SERRURERIE</b> Serrures tous marques Serrures multipoints Portes blindée
<b>STORES</b> BANNES - PERGOLAS INTÉRIEURS MOUSTIQUAIRES	<b>06 80 70 61 13</b> <b>05 57 70 07 77</b>	<b>VITRERIE</b> Double vitrage Vitrage securit Miroir RM. 347566663 BX depuis 0988
		DÉPANNAGE 7J/7 Alex Bouvez LACANAU

## ...AUTOUR DE L'OcéAN...

**Dans cette nouvelle rubrique, il vous sera désormais proposé de sortir de notre quotidien «océaniques», pour partir à la découverte de merveilles proches mais peu connues. Pour cette première, c'est un de nos anciens présidents qui relate l'escapade d'un groupe qu'il a mené... ailleurs !**

### **Amis, allons à Vire Vieille...**

L'été indien à Lacanau réserve toujours des surprises. Ce fut le cas le lundi 28 septembre 2015 pour des amis des Séniories, désireux de faire une ballade à pied, guidée par André Martin et Jean Malié dit "Jeantou". Un enfant du pays, qui connaît l'histoire des gens et des lieux comme personne. Mais de vous à moi, "il faut faire le tri", comme il dit.

Le mini-bus dépose une douzaine de "découvreur" au bout de la passe, sous un soleil radieux et 24° à l'ombre, destination : **Vire Vieille, une réserve biologique**<sup>1</sup> qui à partir de là est à 1 km 300, sur la rive orientale du lac. Pardon ! De l'étang, car les fantômes de tous ceux qui ont donné vie à ce hameau de cabanes ne me pardonneraient pas d'en faire un site touristique.

Non, on va à Vire Vieille pour y trouver des traces plus anciennes, (Jeantou est persuadé qu'il y eut là, aux temps les plus reculés, un village). Des traces de ces hommes et de ces femmes qui par choix, circonstances de la vie, ou autres ont vécu ici, un peu beaucoup, dans la forêt ancestrale de chênes de pins et de bouleaux, où fougères et bruyères s'épanouissent, les pieds dans l'eau des marais. Des marais bordés de roseaux aperçus au travers de la pinède offrant aux photographes amateurs du jour, le cliché du siècle ! C'est un lieu à part. Peuplé encore de quelques cabanes d'anciennes concessions communales et des barques "du coin" dont malheureusement, certaines n'ont plus personne qui prennent "soin d'elles".

Ce lieu hors du temps ne peut être que celui d'amoureux d'une nature dédaignée par nombre de nos concitoyens car ils ne peuvent rien n'y acheter. Mais, on peut tout y trouver, dans cette faune et flore mystérieuse, pour peu que l'on s'en donne la peine ! C'est un endroit par excellence pour la contemplation, car se retournant d'un côté comme de l'autre, fermant les yeux, mais ouvrant son cœur, rien ne vient troubler votre esprit ; seuls les rayons lumineux aux travers des futaies vous incitent, à la poésie, à la méditation et à la prière. Avec en prime à l'horizon, la ligne bleue de l'étang qui s'offre en pleine lumière jusque tard dans le soir, au printemps et en été.

C'est le lieu privilégié de tous ceux qui y conservent "la cabane" des anciens, parce que "trop de souvenirs bons ou mauvais" les habitent encore ; mais également par respect des parents ou grands-parents qui l'ont construite "de leurs mains", "à la sueur de leur front" et en transportant dans ce lieu "au bout du monde", avec charrettes et attelage de mules ce que tout "péquin", ne voudrait plus transporter sans "le quatre-quatre tout terrain" de Jeantou, à bout de souffle. Non ! Pas Jeantou, mais son "passe-partout".

Jeantou, conteur né à quelques encablures de ce lieu qu'il hantait, enfant, avec Maxime son père, à bicyclette, est intarissable ; "ici c'est la cabane des amoureux... Un jeune homme issu d'une famille aisée tomba amoureux fou de la bonne. Ce sont des choses qui arrivent. Mais chez ces gens là, ça ne se fait pas... Pourtant, ils s'aimaient tant qu'ils choisirent de tout quitter et de venir le mettre à l'abri, le cacher dans cette cabane... pendant deux ans".

Dans cette forêt où les fées et les lutins à minuit devaient alentour leur chanter des lieds d'amour, ils y vécurent sans doute ce que vivent tous les couples, le meilleur comme le pire, lorsque la passion amoureuse s'éteint peu à peu. Mais avec à la clef, une bonne dose de romantisme, ce qui nous les rend à posteriori si attachants !

Là, c'est le vestige d'une cabane avec comme pour toutes les choses importantes de la vie, des dates gravées dans la pierre de la cheminée qui seule a échappé au temps et à ses méfaits... " C'était la cabane d'un ancien poilu qui fut blessé à la tête par un éclat d'obus au cours de la guerre 1914/18. Un des premiers boulangers de Lacanau, un cousin éloigné de mon père", enchaîne Jeantou. À sa disparition ses successeurs et les voisins l'entretinrent, mais c'est la tempête de 1999 qui eut raison d'elle. Coupée en deux, les parties endommagées furent peu à peu détruites. Seule demeure cette cheminée qui porte, comme un bien précieux digne du souvenir, la date de son inauguration : 14 juillet 1946...70 ans déjà !

Nous pourrions ainsi vous rapporter les souvenirs que chaque "cabane" lui inspire au risque de trop en dénaturer la sincérité, le naturel et la vérité qui découlent de ses propos pleins d'humour mais avec tant de respect des personnes.

Des histoires de vie telles qu'ont connues les amis de Francis Maugard<sup>2</sup> dans les sixties qui vivaient dans les anciennes cabanes de bergers et de résiniers, avant que "le tourisme de masse" ne vienne les en chasser. Pour ne pas que cela se renouvelle, laissons là, dans la mémoire de notre conteur, toutes ces âmes que nous soupçonnons cachées dans cet habitat précaire et si riche tout à la fois de ce que notre imaginaire peut en deviner au travers des planches par-ci, par-là, mal assemblées ou des fenêtres si peu closes. Réamorçons seulement la pompe à eau qui "couine", avec la bouteille de secours laissée là, pour nous aider à y parvenir. Car comme l'enfant que nous sommes encore et qui se souvient de ce qu'il fallait faire dans l'ancien temps à la place d'ouvrir un robinet, tirons l'eau ferrugineuse d'aussi profond qu'elle vient, laissons la couler...couler, en rêvant que tout peut-être encore comme avant, pour peu que l'on fasse appel à l'esprit des anciens que l'on a aimés et qui nous ont tout appris.

Après le goûter pris en commun sur le parvis du château, "la cabane à Maxime", chère à Jeantou, formidablement détendus, en paix et emplis d'une humanité ancienne, mais si proche de nous, l'heure du départ, approchait, hélas ! Nous prîmes le chemin de retour, un peu à regret, pour retrouver un quotidien désormais, croyez-moi, qui ne peut plus être tout à fait comme celui d'hier.

**René Magnon**

1 Réserve dirigée de Vignotte de Batejin et de Vire Vieille. La randonnée à «Vire Vieille» entre forêt et lac, permet la découverte d'un village très authentique ; un retour au passé sans eau, ni électricité. Ce lieu constitue une randonnée au sein des zones humides d'arrière-dune unique en Europe. C'est un «espace protégé».

2 Catherine Sanchez. (Coll.sous la direction). En cabanes, Opales, Bordeaux 1998 ou In : René Magnon. Lacanau Océan à cent ans, pp.233-234

**BAISSE DES COTISATIONS POUR 2016 !!!**  
**Vous trouverez ci-dessous le bulletin d'adhésion à découper (ou photocopier) et à retourner à l'adresse indiquée. Cette année, il a été décidé de baisser la cotisation annuelle... sans diminuer le service rendu. En effet, dans un contexte budgétaire contraint pour chacun d'entre nous, l'adhésion passe au tarif unique de 10€. Décision permise par une gestion rigoureuse tout en offrant un service supplémentaire que constitue la création, l'alimentation et la maintenance du site internet.**  
**L'APLLO vit en toute indépendance grâce aux cotisations de ses adhérents et aux souscriptions des annonceurs du journal. Si vous voulez nous aider encore plus : faites-nous connaître !**



**APLLO**  
**B.P. N°4 - 33680 LACANAU OCÉAN**  
**Courriel : [contact@aplo.fr](mailto:contact@aplo.fr)**  
**site internet : [www.aplo.fr](http://www.aplo.fr)**  
**IBAN : FR66 2004 1010 0110 3036 E02 239**

**FICHE D'ADHÉSION À L'APLLO ANNÉE 2016**

**Pour adhérer à l'association et recevoir ses bulletins d'information (au moins 2 par an), merci de nous retourner ce document dûment complété et accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus.**

- **ADHESION 2016 : 10 € (tarif unique)**

M., Mme, Mlle, Nom : ..... Prénom : .....

ADRESSE POSTALE PERMANENTE :  
 .....  
 .....

ADRESSE sur la commune de Lacanau:  
 .....  
 .....

TÉLÉPHONE : ...../...../...../...../.....

COURRIEL : .....@.....

MONTANT DE VOTRE RÈGLEMENT : ..... €  
 (chèque libellé à l'ordre de APLLO)

Date :

Signature :

